Logo CFDT

MODALITES D’ATTRIBUTION ET DE CALCUL DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D’ACHAT (PEPA) AU REGARD DE LA CRISE

Créée en 2018 en plein mouvement des Gilets Jaunes et reconduite en 2020 (mais soumise à l’existence d’un accord d’intéressement), le gouvernement a récemment modifié par ordonnance 2020-385 du 1er avril 2020 les modalités d’attribution et de calcul de ladite prime Macron afin de l’adapter à la crise sanitaire que nous traversons. L'objectif étant de permettre à toutes les entreprises qui le souhaiteraient de verser une prime exceptionnelle à leurs salariés et, en particulier, à ceux qui continueraient de travailler durant la crise.

L'argent écrit à la craie blanche est à portée de main